

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

6 FÉVRIER 2024

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Goffinet à Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les revendications des agriculteurs wallons »

par

Mme Goffinet

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Goffinet à Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les revendications des agriculteurs wallons »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Madame Goffinet à Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les revendications des agriculteurs wallons »;

- A. Considérant l'annonce de la Commission européenne d'alléger les normes environnementales, notamment par le biais de dérogations aux bonnes conditions agricoles environnementales 8 (BCAE8) relatives à l'obligation de conserver 4% des terres arables en jachère;
- B. Considérant la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024 dans laquelle le Gouvernement entend travailler dans le sens d'une simplification administrative dans le cadre des rapports entre les agriculteurs et l'administration;
- C. Considérant la DPR 2019-2024 dans laquelle le Gouvernement entend soutenir la biodiversité agricole, en particulier dans les zones de grandes cultures, qui constitue un axe phare du prochain programme wallon de développement rural;
- D. Considérant la DPR 2019-2024 dans laquelle le Gouvernement entend soutenir les agriculteurs victimes du dérèglement climatique et leur permettre de tirer toutes les opportunités d'une diversification des méthodes de production et de valorisation;
- E. Considérant la révision d'urgence du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) imposée par la Commission européenne étant donné la situation de contentieux de la Wallonie;
- F. Considérant la très faible réponse politique belge face aux revendications du monde agricole, étant donné son actuelle présidence du Conseil de l'Union européenne;

- G. Considérant l'incohérence totale entre les grandes lignes politiques européennes impactant les agriculteurs (Green deal au regard de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Marché commun du Sud (UE-MERCOSUR));
- H. Considérant la lourdeur administrative pesant de manière significative sur le secteur agricole, notamment dans l'adaptation des réglementations européennes;
- I. Considérant les appels des syndicats agricoles pour une transition, certes amplifiée, mais aussi encadrée par des politiques fortes et ambitieuses;
- J. Considérant l'importance de la cohérence des mesures entreprises afin de concilier environnement et agriculture dans le but que cette dernière ne représente plus la variable d'ajustement.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de travailler urgemment à une simplification administrative concrète et directement observable pour les agriculteurs;
2. d'aboutir à un consensus clair, fort et progressiste dans l'action gouvernementale visant le monde agricole, alliant de manière forte agriculture et environnement;
3. de mettre en place un soutien financier véritablement incitatif pour les agriculteurs engagés dans la transition agroécologique;
4. de signifier officiellement au Gouvernement fédéral et à la Commission européenne l'opposition ferme et définitive de la Wallonie à toute ratification de l'accord de libre-échange avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR).

A.-C. GOFFINET